Parti Révolutionnaire
www.sitecommunistes.org
Communistes

27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : http://www.sitecommunistes.org
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

19/05/2025

Résumé des questions économiques et sociales: semaine n° 227 du 19 mai 2025

AUDIO-VISUEL : PRIVATISATION À OUTRANCE !

Invitée de la matinale de France Inter, la ministre de la Culture s'est encore distinguée par son agressivité, ses approximations et ses contre-vérités sur le projet de holding de l'audiovisuel public. Si l'on peut concevoir son amertume **d'avoir échoué, par trois fois en un peu plus d'un an**, à transformer radicalement nos entreprises, en revanche **rien n'excuse les mensonges éhontés qu'elle a proférés en toute connaissance de cause**. Inventaire par les organisations CGT de l'audiovisuel public :

La ministre ment quand elle prétend que la holding sauvera l'audiovisuel public face à la concentration du secteur privé et aux grandes plate-formes, tout en préservant l'identité de chaque *media*. C'est la pluralité des contenus offerte actuellement par Radio France, France Télévisions, l'Ina et France Médias Monde qui leur permet de se distinguer. Leur absorption dans la holding voulue par Rachida Dati signifie la filialisation de France Info et du réseau local, la toute puissance d'un-e président-e exécutif-ve sur les entités, ainsi que des risques d'écrasement et d'uniformisation tellement évidents que la fusion constituait, lors de la première présentation du projet en mai 2024, le but avoué de la holding !

La ministre ment quand elle explique que les chaînes actuelles ne parlent qu'aux CSP+ et aux plus âgé-e-s. A-t-elle oublié l'existence des réseaux locaux "ici" et France 3, des radios et télé populaires qui tentent tout les jours, malgré la baisse des moyens, de couvrir tout le territoire ? Puisque la ministre verse dans le jeunisme, rappelons lui également que d'après Médiamétrie, plus d'un million d'auditeurs-trice s de France Inter ont moins de 35 ans. Les plateformes numériques de France Télévisions et Radio France accumulent les records d'audience malgré les baisses continuelles de budget.

La ministre ment quand elle affirme que le budget de l'audiovisuel public atteint 4 milliards d'euros. Le gouvernement ne cesse de diminuer les crédits prévus, à missions constantes. Pour la seule année 2025, France Télévisions perd 80 millions d'euros, Radio France 25 millions et fait disparaître des ondes hertziennes Mouv', sa chaîne dédiée aux jeunes, au nom de l'austérité budgétaire.

La ministre ment quand elle décrit l'audiovisuel public français comme une anomalie en Europe, où radio - télévision seraient "tous regroupés". Sur les 27 pays de l'UE, 7 conservent leur radio et leur télévision publique séparés. Les exemples de fusion prouvent quant à eux leur danger : la BBC a subi une baisse de 30 % de son budget réel depuis 2010, et prévoit la suppression de 500 postes supplémentaires d'ici mars 2026. En Belgique, le plan de "*transformation par le haut*" a été arrêté en urgence compte tenu de l'épuisement des équipes.

La ministre ment quand elle se défend de mener une réforme d'extrême droite, insultant au passage la présidente de Radio France. Le Rassemblement National applaudit sa réforme des deux mains et veut aller plus loin, vers la privatisation de l'audiovisuel public. La concentration des médias publics fait le jeu des pouvoirs réactionnaires autoritaires, comme en Hongrie. En Italie, la RAI est confrontée à une reprise en main éditoriale brutale par le pouvoir politique d'extrême droite.

La ministre ment aussi quand elle évoque une "réforme qui commence à faire consensus". Le mois dernier, les salarié-e-s ont encore dit non par la grève à son projet délétère. Plus de 100.000 citoyens-nes ont d'ors et déjà signé une pétition de soutien, et un peu plus de 2.000 élus-es locaux, quelque soit leur étiquette politique, une tribune à l'adresse de la ministre. Le projet de holding fait tellement peu consensus qu'il a échoué par trois fois à obtenir un créneau à l'Assemblée, et que son arrivée en juin, comme le prétend la ministre, est incertaine.

Madame la ministre, à force de raconter "t***out et n'importe quoi, et surtout n'importe quoi***", pour vous citer, vous cédez à la caricature. Les organisations CGT de Radio France, France Télévisions, de l'Ina et de France Médias

Monde sauront vous le rappeler à chaque occasion et continueront de se battre contre votre projet mortifère de holding !

ARCELORMITTAL : UN ENJEU CRUCIAL POUR LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET ÉNERGÉTIQUE !

La FNME-CGT et la FTM CGT s'inquiètent des annonces de licenciements sur les sites d'ArcelorMittal, principal acteur de la production d'acier en France, et de l'absence de garanties pour maintenir les installations sur le territoire national au-delà de 2030.

En parallèle, un peu partout sur notre vieux continent, les mêmes annonces se profilent dans tout le secteur de la sidérurgie !

Ces fermetures menaceraient non seulement des milliers d'emplois, mais aussi la capacité de notre pays à mener à bien des projets industriels d'envergure, tels que le nouveau programme nucléaire, les futures installations de traitement de combustible (confirmées lors du dernier conseil de politique nucléaire), ou encore les éoliennes (nacelle, pieux, rotor).

Les futurs réacteurs nucléaires nécessitent une quantité considérable d'acier, tant pour la construction que pour les éléments comme les tuyaux, les robinetteries, les rotors des turbines d'Arabelle Solutions. Concernant les gros composants, Industeel, filiale d'ArcelorMittal, fournit les lingots pour la cuve et les forgés, alimentant le Creusot Forge de Framatome. La fermeture des sites d'ArcelorMittal mettrait en péril la fourniture de ces matériaux essentiels, compromettant ainsi la réalisation de ces projets stratégiques.

Il est impératif de maintenir une industrie de l'acier robuste pour garantir la souveraineté nationale et la continuité de nos filières industrielles. La situation des fonderies est également un sujet d'attention. Sans une production locale d'acier, la France sera dépendante des importations, ce qui pourrait entraîner des retards et des surcoûts pour les projets d'EPR. Il est temps de lancer de nouveaux programmes nucléaires pour soutenir toute la filière industrielle qui en découle !

Cette alerte a été formulée avec force par la CGT lors de la crise dite « *corrosion sous contrainte* », car pour remplacer certains éléments sur les centrales nucléaires arrêtées en 2022 et 2023, il a fallu importer des pièces forgées en acier, ce qui a mis **en évidence la désindustrialisation et la dépendance de notre nation.** Il s'agissait d'une crise majeure, où la France a frôlé la pénurie physique d'électricité et où les coûts d'énergie se sont envolés. L'électricité bas carbone et au meilleur coût est incontournable pour faire tourner l'industrie, mais pour produire l'électricité il faut pouvoir disposer d'une industrie !

Pas d'industrie sans service public et pas de service public sans industrie !

La FTM-CGT appelle à une mobilisation pour défendre nos emplois et notre industrie, soutenue par la FNME-CGT. Nous devons préserver notre capacité à produire de l'acier en France, non seulement pour les besoins actuels, mais aussi pour les projets futurs qui sont essentiels à notre indépendance énergétique et industrielle, favorisant la lutte contre le réchauffement climatique.

L'acier comme l'électricité est une matière d'avenir, stratégique et non substituable, la nationalisation d'Arcelor Mittal est un impératif. **Pour la CGT, les secteurs de la sidérurgie et de l'Énergie doivent être placés sous maîtrise publique.**

ARCELORMITTAL / FLORANGE : MIS EN DEMEURE !

L'Inspection du Travail a mis en demeure Arcelormittal à Florange. Elle estime que les mesures prises sont insuffisantes pour garantir l'intégrité physique et mentale des salariés.

C'est une première victoire pour la CGT. Après plusieurs alertes DGI (Danger Grave Imminent) déposées par la CGT, l'Inspection du Travail a donné raison aux salariés. Suite au CSE extraordinaire, elle a estimé que les mesures prises étaient insuffisantes pour garantir l'intégrité physique et mentale des salariés de l'entreprise, lourdement impactés par le plan social en cours.

Qu'est ce que cette mise en demeure signifie ? Par cet acte formel, l'Inspection du Travail ordonne à l'employeur de corriger la situation dans les plus brefs délais, et reconnaît ainsi la gravité et la non conformité législative des mesures. La CGT ArcelorMittal Florange et environs assure continuer à se battre pour protéger les salariés « *face à ces décisions antisociales* ».

NOUVELLE-CALÉDONIE : RÉVÉLATIONS ET CONTRE ENQUÊTE SUR DIX MEURTRES DE MILITANTS KANAK PAR LES FORCES DE L'ORDRE EN 2024 !

A la demande du Collectif Justice 13 mai qui rassemble plusieurs organisations kanak, le cabinet d'avocats Ancile a réalisé un rapport sur les violences policières contre les populations kanak et océane durant les événements de 2024. Truffé de témoignages de témoins et de victimes, ce rapport dévoile que les forces de l'ordre ont éliminé de sang froid plusieurs militants. Sans que la justice n'enquête.

Constat d'échec pour Manuel Valls, le ministre des Outre-mer, en Kanaky – Nouvelle-Calédonie. Malgré trois jours de négociations en huis-clos dans un hôtel loin de la capitale, le ministre d'État n'a pas réussi à ramener à la raison les leaders extrémistes anti-indépendantistes, arc-boutés sur leur plan de partition du territoire. C'était à prendre ou à laisser. Manuel Valls a laissé et est remonté dans son avion jeudi 8 mai.

Des forces de l'ordre renforcées !

L'État a largement renforcé les effectifs des forces de l'ordre sur le « Caillou » : **2.600 gendarmes et policiers supplémentaires.** Or vu les exactions commises par les forces de l'ordre il y a un an, couvertes officiellement par le haut-commissariat et la justice, les populations kanak et océanes peuvent craindre que la moindre manifestation commémorant les victimes fasse l'objet d'une violente répression.

Cette réalité, celle des exactions des forces de l'ordre, vient en effet d'être documentée dans un rapport remis par le cabinet d'avocats Ancile au collectif Justice 13 mai, qui regroupe plusieurs mouvements et associations kanak. Reposant sur de très nombreux témoignages de témoins et victimes des violences policières, ce rapport ne laisse guère de place au doute : les forces de l'ordre avaient obtenu un véritable feu vert de l'État pour « se faire » les militants indépendantistes, kanak et océaniens.

LIDL : UNE INTERSYNDICALE APPELLE LES SALARIÉS À UNE GRÈVE ILLIMITÉE !

Après une grève assez suivie menée début février, une intersyndicale Lidl appelle de nouveau à la grève, lundi 12 mai. Dans un tract, la CFDT, la CGT, la CFTC et FO appellent les salariés de l'enseigne, qui en compte **46.000 dans 1.600 magasins en France**, à se mobiliser de manière illimitée « tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches » à partir de cette semaine.

L'Unsa (syndicat maison) n'est pas signataire !

Les syndicats s'opposent à l'« *augmentation exponentielle de la charge de travail* » qui « *ruine (leur) santé* » et « *contre l'obligation du travail le dimanche et les jours fériés* ». L'Unsa, premier syndicat du groupe, n'est pas signataire.

Un peu plus de trois mois plus tôt, les mêmes organisations, ainsi que la CFE-CGC avaient déjà appelé à la grève pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail face au développement des « *indices de performance* » et fustigeaient la volonté de l'ouverture généralisée des magasins le dimanche.

Une réduction des effectifs salariés, alors que le parc de supermarchés continuait de s'étendre, était également dénoncée. Le mouvement de grève avait finalement été suspendu au bout de quatre jours.

Le discounter d'origine allemande connaît un début d'année chahuté, entre contexte social tendu et l'annonce fin janvier du départ surprise de sa principale figure médiatique en France, son vice-président Michel Biero.

CHORDÉCONE : L'ÉTAT CONDAMNÉ À INDEMNISER DEUX OUVRIÈRES AGRICOLES EN MARTINIQUE

Une décision du tribunal administratif de Fort-de-France reconnaît le préjudice moral d'anxiété de deux ex-salariées des bananeraies, exposées durant des années au pesticide chlordécone, interdit depuis 1990. Le jugement a été rendu lundi 12 mai.

L'État a été condamné à indemniser deux anciennes ouvrières agricoles ayant travaillé dans les bananeraies, "pour le préjudice moral lié à l'anxiété de développer des pathologies graves" causées par leur exposition directe à ce pesticide.

Obtenir réparation !

Les deux femmes, qui ont travaillé plus de dix ans dans des exploitations agricoles du territoire, ont participé aux opérations d'épandage manuel de produits à base de chlordécone, sans équipement de protection, est-il écrit dans un communiqué du tribunal administratif.

Elles ont alors saisi la justice afin d'obtenir réparation pour le préjudice moral d'anxiété résultant du risque élevé de contracter la maladie de Parkinson, un lymphome non hodgkinien ou un myélome multiple.

L'État en faute !

Les juges ont estimé que l'État avait commis plusieurs fautes engageant sa responsabilité. Parmi elles : l'autorisation initiale de la vente de produits à base de chlordécone en 1972 via une procédure dérogatoire, "*alors même que les données industrielles et études dont il disposait ne permettaient pas de s'assurer suffisamment de l'innocuité du produi*t".

Vient ensuite le renouvellement répété de cette autorisation dans les années suivantes, puis l'homologation officielle de deux produits insecticides à base de chlordécone, en 1986. Même après *deux dérogations afin de permettre l'utilisation des stocks restant de chlordécone dans les bananeraies, jusqu'en 1993.*l'interdiction définitive en 1990, l'État a continué à accorder ""

Pour les magistrats, les éléments présentés par les requérantes, conjugués aux conclusions scientifiques établissant le lien entre chlordécone et certaines maladies graves, permettent de caractériser un "*préjudice moral d'anxiété réparable*". En effet, cette décision de justice est assortie d'une exécution provisoire.

1.286 plaignants !

Ces condamnations interviennent deux mois après une décision de la cour administrative d'appel de Paris, en mars, dans laquelle elle estimait que l'État devra désormais indemniser les victimes du chlordécone démontrant ce préjudice moral d'anxiété.

Saisie par 1.286 plaignants de Martinique et Guadeloupe, la cour avait estimé que "*l'État a commis des fautes*" notamment "*en accordant des autorisations de vente d'insecticides à base de chlordécone*" et "*en permettant leur usage prolongé*".

Seules une dizaine de victimes ont été reconnues comme pouvant prétendre à une indemnisation, en raison de la difficulté d'établir les preuves (analyses sanguines et études environnementales).

ARKEMA /JARRIE : L'USINE ENTIÈRE BLOQUÉE PAR LES SALARIÉS !

Alors que les négociations liées au plan de licenciement chez Arkema suivent leur cours à Paris, les salariés de Jarrie bloquent l'usine entière depuis ce matin. Ils sont révoltés par le refus de la direction d'accorder une indemnité supra-légale à ceux qui seront licenciés.

La colère ne désemplit pas sur le site chimique de Jarrie. Lundi, l'intersyndicale de l'usine Arkema est en déplacement au siège de l'entreprise, en région parisienne, pour prendre part aux négociations organisées dans le cadre du plan de licenciement. Les syndicats sont bien déterminés à faire entendre raison à la direction, qui a refusé la semaine dernière d'accorder une indemnité supra-légale aux futurs licenciés au motif qu'elle souhaite "*privilégier la recherche d'un reclassement interne ou externe*".

Cette décision est perçue comme « *un manque de respect* » pour les salariés concernés qui, sur place, ont décidé de se mettre à nouveau en grève et de couper les accès à l'usine dans le but de faire plier la direction. Lundi, alors que les discussions se poursuivaient, le blocage s'est étendu. « ***L'ensemble du site est bloqué, le parking est fermé, personne ne travaille aujourd'hui*** », explique l'un des ouvriers.

En milieu d'après-midi, un véritable bras-de-fer s'est entamé à Colombes (Hauts-de-Seine). L'intersyndicale réclame 60 000 € de prime supra-légale, un montant qu'elle estime « *cohérent avec les moyens de l'entreprise* ».

CHU DE NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE) : AVEC 130 LITS FERMÉS EN DEUX ANS, LA PSYCHIATRIE VA « DROIT DANS LE MUR » !

Le syndicat CGT du CHU de Nantes juge insuffisantes les mesures annoncées par l'Agence régionale de santé pour renforcer l'offre de soins en psychiatrie et pédopsychiatrie

« *On aimerait bien arrêter d'alerter mais on ne peut pas car il y a des enfants en danger qui ne sont pas pris en charge* ». Pour Elise Le Bail, représentante de la CGT au CHU de Nantes, la psychiatrie se dirige « *droit dans le mur* ». Lundi, le syndicat a dressé un nouvel état des lieux alarmant de ce secteur en Loire-Atlantique. En l'espace de deux ans, **130 lits ont été fermés** au sein des 4 unités spécialisées du département (CHU de Nantes, Epsylan à Blain, Georges Daumezon à Bouguenais et CH de Saint-Nazaire), rapporte la CGT.

Selon l'Agence régionale de santé (ARS), le département est sous doté en offre d'hospitalisation complète : on compte ainsi **14 lits de pédopsychiatrie, soit 4,3 lits pour 100 000 habitants mineurs en 2024**. Ce ratio est **4 fois inférieur à la moyenne nationale (16 lits pour 100 000 habitants).**

En conséquence : le nombre d'adolescents en grande détresse hospitalisés à l'hôpital Saint-Jacques en psychiatrie adulte a été **multiplié par 1,9 en l'espace de quatre ans**. « *Cette situation peut conduire à des drames humains et des agressions (entre patients), on a encore eu un exemple au mois d'avril, donc ce n'est pas tolérable* », déplore Elise Le Bail.

Faute de place, des établissements sont contraints de renvoyer certains jeunes patients chez eux. Les **retours à domicile ont triplé, passant de 53 en 2022 à 162 en 2024**.

Créations de postes ou redéploiement d'effectif ?

Suite à un audit départemental réalisé entre juin et décembre 2024, l'ARS a présenté le 30 avril dernier un plan d'action qui vise à renforcer l'offre de soins en psychiatrie. Parmi les mesures annoncées, l'ARS a annoncé la création de postes paramédicaux et médicaux, sans faire état de chiffres. La CGT a pu obtenir le détail de ces mesures. Ainsi, 25 ETP seraient créés au CHU de Nantes, 20 paramédicaux et 5 médecins. Mais les syndicats se méfient de ce plan de recrutement. « En 2018, l'ARS avait promis des postes de renfort en unité fermé à l'hôpital Saint-Jacques, et finalement ces embauches avaient servi seulement à remplacer des arrêts maladies », rappelle Elise Le Bail.

Les syndicats appellent à des embauches « massives » !

En pédopsychiatrie, l'ARS a promis l'an passé de **créer 16 lits supplémentaires** au CH Daumezon à l'horizon 2026. « ***Finalement, cette mesure a été reportée à 2028*** », assure Elise Le Bail.
Pour la CGT, ces annonces ne répondront pas à « *l'urgence de la situation* ». Les syndicats demandent donc des embauches « *massives* » de psychiatres et de pédopsychiatres, et la réouverture de tous les lits fermés.
Depuis des années, le syndicat CGT du CHU de Nantes alerte de la situation « *alarmante* » de la psychiatrie adulte et de la pédopsychiatrie en Loire-Atlantique. L'an dernier, elle avait adressé un signalement au procureur de la république afin d'alerter sur une situation de mise en danger des patients et des professionnels au sein de l'hôpital Saint-Jacques.

RENAULT CLÉON (SEINE-MARITIME) : LES SALARIÉS DE SE MOBILISENT « SI L'USINE FERME, C'EST 16.000 À 18.000 EMPLOIS SUPPRIMÉS » !

Le mercredi 14 mai 2025, les salariés de Renault Cléon se sont mobilisés. Faute de projet d'envergure, ils craignent pour l'avenir de l'usine.
Après les réactions, place à l'action ! Ils étaient près de 300, massés sur le rond-point à l'entrée de l'usine Renault de Cléon (Seine-Maritime).
À l'appel de plusieurs syndicats, des travailleurs du site, des employés d'autres entreprises voisines se sont rassemblés avec un objectif commun : dénoncer la stratégie du constructeur automobile et ses annonces jugées inquiétantes pour l'avenir du site.

Un avenir en sursis ?

Pour William Audoux, responsable CGT, c'est **l'avenir de l'usine et de ses emplois** qui est en jeu : « *Nous sommes devenus un simple petit fournisseur de Renault, depuis la découpe en quatre entités distinctes, en novembre 2023*. »
Son collègue David Bellanger, lui, estime même que l'usine est en danger. « *Oui, d'ici à cinq ans, on peut être* ***inquiet sur une fermeture du site*** *s'il n'y a pas de vrai projet. Par exemple, la fin d'une de nos boîtes de vitesses couplée à un moteur thermique,* ***d'ici fin 2026, c'est 600 emplois****. On nous parle de la production d'un moteur pour une Alpine, soit 800 unités. Ici, d'habitude, on parle en millions !* »
Selon lui, au-delà de la seule usine Renault, c'est tout un écosystème qui est en danger : « Si l'usine ferme, indirectement, c'est **16 000 à 18 000 emplois supprimés** sur l'ensemble du bassin elbeuvien. »

Quelles solutions pour les syndicats ?

Pour croire à nouveau en l'avenir, les salariés demandent la **relocalisation** de la production des moteurs entrée de gamme de la **R5 et de la 4L électriques, aujourd'hui promise à la Chine**.
Il faut sortir de cette stratégie des marges, avec des voitures toujours plus grosses et plus chères. Il faut produire, en France, une voiture électrique populaire, accessible à tous, pour 15.000 €.
Une solution qui permettrait, d'assurer la **pérennité de l'emploi** chez Renault Cléon, tout en soignant le pouvoir d'achat de ses salariés.
« Quand je suis rentré chez Renault, il y a **33 ans, une Renault 5 coûtait cinq mois de salaire**. Aujourd'hui, **une R5 électrique, c'est 15 mois de salaire** », illustre David Bellanger, qui dénonce avec ses collègues « *des voitures trop chères qui ne se vendent pas* ».

SAVERGLASS / LE HAVRE (SEINE-MARITIME) : 139 LICENCIEMENTS À L'USINE DE VERRERIE !

Nouveau coup dur pour l'industrie normande. Le groupe Saverglass a annoncé mardi 14 mai 2025 un projet de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) à l'usine Tourres & Cie du Havre. Jusqu'à 139 postes pourront être supprimés. Le leader de la fabrication de bouteilles haut de gamme en verre pour l'industrie des spiritueux et des vins, confirme l'arrêt définitif d'un des deux fours du site, installé à la Vallée Béreult. Four qui ne fonctionne plus depuis 18 mois.
Dans un communiqué de presse envoyé ce 14 mai, le leader de la verrerie de luxe annonce qu'*"un projet de réorganisation de l'usine Tourres & Cie du Havre a été remis aux partenaires sociaux. La consultation portera sur d'éventuels ajustements opérationnels ainsi que sur l'arrêt définitif d'un des deux fours de l'usine"*. Les mesures envisagées **pourraient entraîner la suppression de 139 postes.**

Un four à l'arrêt depuis plus d'un an !

"On s'y attendait, réagit Dimitri Grenier, délégué CGT chez Saverglass au Havre et élu au CSE. *Le four 4 est à l'arrêt depuis octobre 2023 en raison de la baisse de la demande clients. Pendant 6 mois l'an dernier et depuis le début de l'année, les salariés alternent les périodes de chômage partiel"*.
Plus d'une centaine de CDD ont été remerciés. En novembre, **Saverglass avait tenté de proposer à tous les salariés du groupe une baisse de salarire de 5%, tout cela pendant 6 mois**, pour préserver les emplois.

Les représentants du personnel et la direction doivent se réunir le 21 mai pour étudier un projet de PSE. *"Consciente de l'impact social de ce projet, et conformément à ses valeurs, l'entreprise souhaite le mettre en œuvre de manière transparente"*, indique de son côté Tourres & Cie.

Le verre en difficulté partout en France !

Le verrier justifie cette annonce par *"la détérioration des marchés affectant l'ensemble du secteur de l'emballage en verre dans le monde et en particulier en Europe"*. Elle explique : *"L'entreprise doit faire face aux profonds changements des modes de consommation qui impactent les vins et spiritueux et à la mise en place de barrières douanières sur ces produits. Elle doit renforcer sa performance sur le long terme et répondre aux nouvelles attentes environnementales alors qu'elle fait face à une situation largement surcapacitaire"*.

MONDE

PANASONIC : SUPPRESSION DE 10.000 EMPLOIS DANS LE MONDE, DONT LA MOITIÉ AU JAPON !

Le groupe japonais d'électronique prévoit d'importantes restructurations, avec la fermeture d'activités déficitaires et une réduction massive des effectifs.

Le géant japonais de l'électronique Panasonic a annoncé vendredi engager des restructurations entraînant des liquidations d'activités déficitaires et visant 10.000 suppressions d'emplois dans le monde, dont la moitié au Japon. L'entreprise va *«optimiser ses effectifs à l'échelle mondiale»*, une opération *«ciblant 10.000 employés (5000 au Japon, et 5000 à l'étranger) dans les entreprises consolidées»*, *«principalement»* sur son exercice 2025 entamé début avril, a indiqué le groupe dans un communiqué.

Panasonic comptait fin mars quelque **228.400 employés**. Ces suppressions d'emplois seront mises en œuvre *«conformément aux lois, règles et réglementations du travail de chaque pays et région»*, précise-t-il dans un communiqué. Dans le cadre de sa restructuration, le groupe *«examinera en profondeur l'efficacité opérationnelle»* de chaque branche et filiale, *«réévaluera le nombre d'organisations et d'effectifs nécessaires»*, et *«encouragera la cessation d'activités déficitaires sans perspective d'amélioration des bénéfices, ainsi que l'intégration et la fermeture de sites»*.

Appareils ménagers, batteries automobiles...

Pionnier dans le domaine des appareils électroniques, des cuiseurs à riz aux magnétoscopes, le groupe nippon est devenu un géant mondial des appareils ménagers dans la seconde moitié du XXe siècle. Il étend aujourd'hui ses activités au secteur de l'énergie et aux batteries automobiles (c'est le fournisseur de l'américain Tesla), un créneau où il se renforce vigoureusement à coups d'importants investissements.

Son horizon économique reste cependant complexe : sur l'exercice décalé 2024-2025 achevé fin mars, Panasonic reconnaît avoir dû affronter *«un ralentissement progressif de l'économie mondiale»*. Face à une reprise poussive en Europe et au Japon, la Chine, un marché essentiel, voyait son économie *«souffrir d'une faiblesse persistante,principalement en raison de l'essoufflement du marché immobilier»*.

Panasonic a vu son chiffre d'affaires reculer en 2024-25 de 0,5% sur un an, à 8458 milliards de yens **(51,7 milliards d'euros)**, tandis que son bénéfice net fondait de 17,5% à 366 milliards de yens, le groupe expliquant ces contre-performances notamment par la liquidation de sa branche écrans à cristaux.

NISSAN : PERTE HISTORIQUE DE 4,1 MILLIARDS D'EUROS !

Le constructeur nippon a présenté une perte colossale de 670,9 milliards de yens pour son exercice 2024-2025. Au bord de la faillite, surendetté, Nissan prévoit la suppression de 7 usines et de 20 000 emplois, y compris au Japon, levant ainsi un tabou.

Nissan, dont Renault détient 36 % des actions, annonce une perte historique et précise qu'elle ne versera pas de dividendes en 2024 et 2025.

Le groupe de Yokohama, près de Tokyo, a annoncé avoir perdu 670,9 milliards de yens, soit 4,1 milliards d'euros, pour l'exercice comptable 2024-2025, clôturé fin mars.

Cette perte record rappelle les jours noirs de 1999 et, comme à cette époque, la nomination d'une direction très internationale annonce une restructuration du groupe plus radicale que les 9 000 suppressions d'emplois déjà annoncées. Les ventes de Nissan sont en effet tombées à un niveau très inférieur aux capacités de production du groupe : 3,35 millions d'unités (contre 3,65 millions en 1998) pour des usines pouvant en assembler plus de 5 millions.

Le patron mexicain vise maintenant la suppression de **20.000 postes, soit 15 % du total**, levant le tabou des réductions d'effectifs au Japon. A la fin du mois de mars, l'entreprise comptait **133.000 personnes dans le monde**. Un plan de départ à la retraite anticipée est déjà engagé au Japon. Nissan va provisionner 60 milliards de yens (360 millions d'euros).

Supprimer 20.000 postes pourrait être insuffisant !

La valeur des usines a été dépréciée de 3 milliards d'euros. L'entreprise a déjà prévu la fermeture d'une usine en Thaïlande, en Argentine et la cession à Renault du contrôle de leur usine commune de Chennai, en Inde. *« Nissan va réduire son nombre de sites industriels de 17 à 10 d'ici à l'année fiscale 2027, ce qui inclut les trois fermetures déjà annoncées »*, précise le communiqué. Alors que le groupe avait 13 plate-formes, la base qui sert aux différents modèles de véhicules selon leur taille et leur motorisation, il va ramener ce nombre à sept d'ici à 2035, afin de simplifier le nombre de composants achetés. Nissan renonce aussi à la construction d'une usine de batteries LFP (lithium-fer-phosphate) à Kitakyushu, dans le sud-ouest du Japon, un projet annoncé en janvier, qui aurait coûté 1 milliard d'euros. Nissan n'investira pas non plus 600 millions d'euros dans Ampere, la filiale de Renault consacrée à la voiture électrique.

Quelles conséquences ces résultats auront-ils sur Renault ?

Dans l'immédiat, le constructeur français estime à − 2,2 milliards d'euros la contribution de Nissan à son résultat. Les liens entre les deux membres de l'Alliance se sont progressivement distendus. Chacun a repris son indépendance opérationnelle. Renault a vendu pour 1,6 milliard d'euros d'actions Nissan, faisant descendre sa participation de 43 % à 36 %, avec 15 % seulement de droits de vote.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource
que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.
Nous savons que nous pouvons compter sur vous.
Souscrivez et faites souscrire autour de vous
Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :
Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)
Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement